



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ

COMMUNIQUÉ

La FTQ devant la Commission des relations avec les citoyens concernant le bilan gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

« L'égalité de fait doit être plus que des mots sur un document de travail. Québec a l'obligation d'éliminer toute forme de discrimination à l'endroit des femmes »

– Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ

Québec, le 2 février 2011 – La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), dresse un bilan mitigé de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. *« Les femmes constituent plus de la moitié de la population du Québec et près de la moitié de sa population active. Malgré bien des progrès réalisés au fil des ans, notamment en matière de droits, l'égalité dans leur quotidien tarde à se concrétiser. Bon nombre de femmes demeurent vulnérables. Les acquis sont menacés, il y a des reculs. Cela doit être dénoncé et corrigé »*, a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer.

« Par exemple, en matière d'emploi, il faut valoriser davantage les emplois traditionnellement féminins : caissières, vendeuses, secrétaires, etc. Des emplois souvent moins bien payés, tout en améliorant les conditions de travail et les protections sociales. Il y a aussi la précarisation accrue des emplois qui pénalise les femmes à tous les niveaux : salarial et financier, statut d'emploi, conciliation travail-famille, santé, carrière, etc. La FTQ demande aussi au gouvernement de favoriser davantage la mixité dans les emplois traditionnellement masculins. Québec doit donc intensifier la sensibilisation, particulièrement auprès des entreprises, parce que ce sont des emplois qui sont mieux rémunérés et qui offrent de meilleures conditions de travail », a ajouté Louise Mercier, vice-présidente de la FTQ.

Un ministère du Droit des femmes à l'égalité

« Compte tenu des inégalités persistantes que vivent les femmes et de l'ampleur de la tâche, la FTQ croit que le gouvernement, et toute la société québécoise, y gagneraient avec un ministère de la condition féminine en bonne et due forme, ce qui mettrait fin au ballotement

et à la secondarisation du dossier de la condition féminine à l'intérieur de l'appareil gouvernemental. Par ailleurs, Québec doit maintenir le Conseil du statut de la femme dans sa forme actuelle et le consolider. Son rôle proactif de chien de garde, tout comme son indépendance, est essentiel pour faire progresser les femmes vers l'égalité », a poursuivi Louise Mercier.

Conciliation travail-famille

« La FTQ reconnaît les efforts faits en matière de conciliation travail-famille, mais il faut faire encore plus. Ainsi, la FTQ recommande l'adoption d'une loi-cadre pour déterminer les besoins réels en conciliation travail-famille dans les milieux de travail et les mesures à mettre en place pour y répondre. Le gouvernement doit entre autres assurer la pérennité et la consolidation du Régime québécois d'assurance parentale et hausser le nombre de places subventionnées dans les centres de la petite enfance.

Les responsabilités, devoirs et engagements de l'État sont tels qu'il doit démontrer plus de volonté politique et de leadership pour faire réellement progresser les femmes, toutes les femmes dans tous les domaines, ce qui veut aussi dire un financement adéquat pour respecter tous ses engagements en matière d'égalité. Bref, Québec doit faire plus et mieux », a conclu Daniel Boyer.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, représente plus de un demi-million de membres.

Source : FTQ

Renseignements : Jean Laverdière 514 893-7809